

Dividende exceptionnel

Impact sur la structure bilantaire

Assemblée Générale Extraordinaire
27/09/2010



Proposition de distribution d'un dividende exceptionnel

Dividende/action Brut (EUR)	Dividende/action Net (EUR)	Nb actions	Dividende brut (EUR)
14,00	10,50	4.150.350	58.104.900

Extrait du communiqué de presse du 26 août 2010 :

« Le Conseil d'Administration de Spadel a décidé de proposer à une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 27 septembre 2010, la distribution d'un dividende exceptionnel de 14,00 EUR brut par action (10,50 EUR net), pour un montant total de 58.104.900 EUR.

Cette décision tient compte de l'excédent de trésorerie dont l'entreprise dispose pour ses besoins et fait suite à une restructuration de l'actionnariat familial au sein du Groupe et notamment de la S.A. Finances & Industries, dont la participation de 90,84 % dans la S.A. Spadel demeure inchangée.

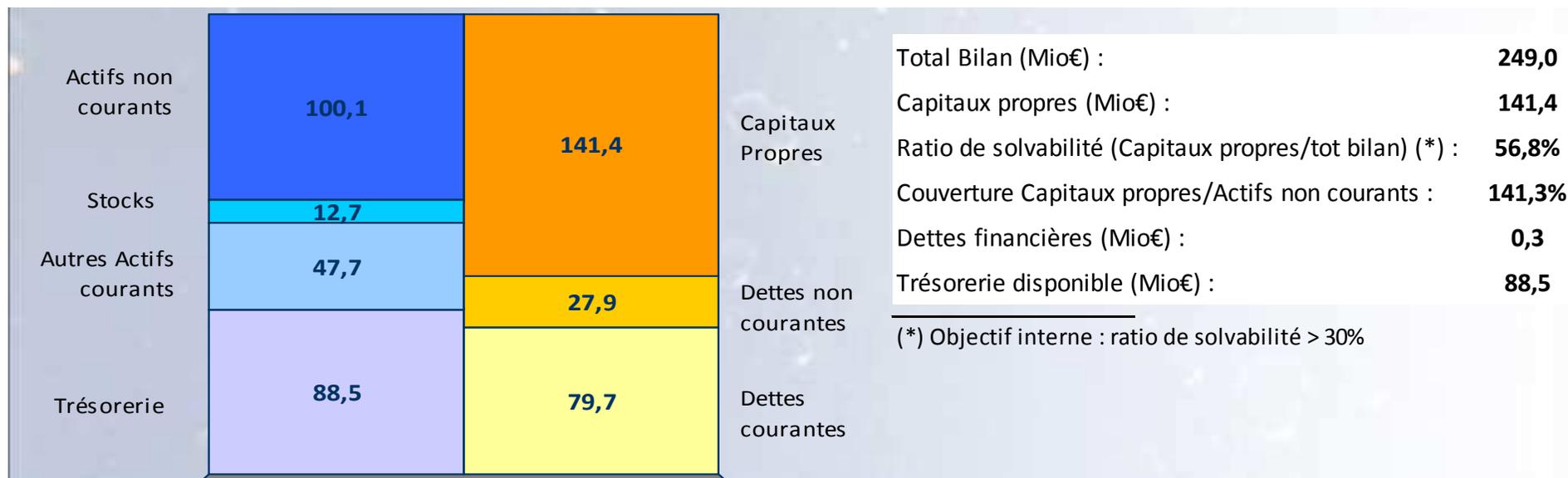
Au nom du conseil d'administration, le Président Johnny Thijs, a déclaré que, après distribution du dividende exceptionnel, les fonds propres de Spadel, qui s'élèveront à plus de 83 millions EUR, sont de nature à en garantir la stratégie de développement et le renforcement concurrentiel.»

1. Impact de la distribution du dividende sur la structure bilantaire consolidée du groupe Spadel

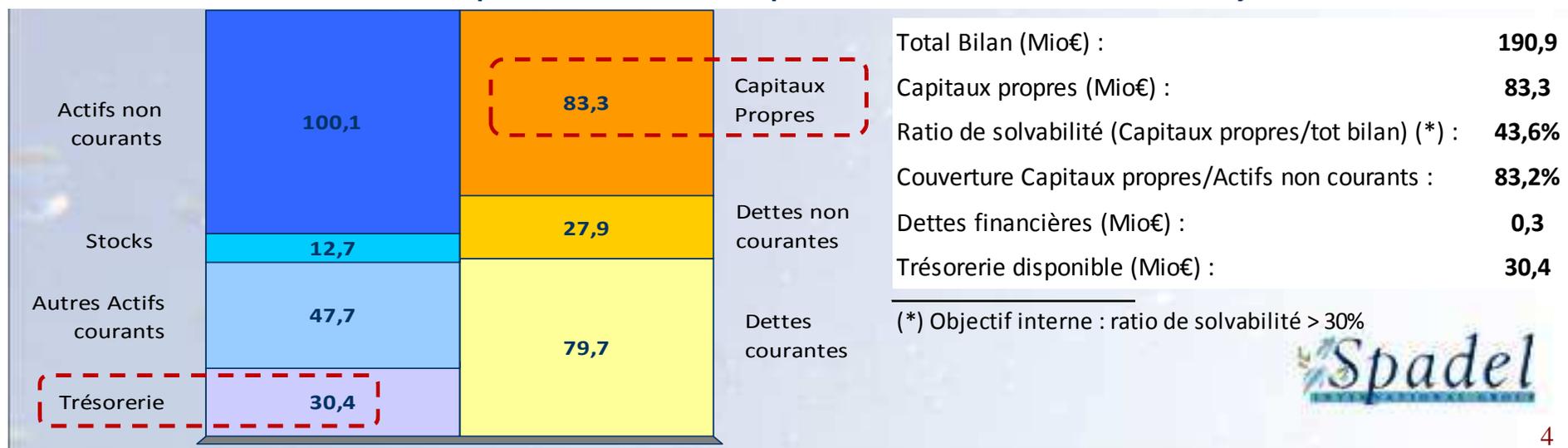
Spadel Group (comptes consolidés – non audités – au 30 juin 2010)

Simulation de l'impact du dividende sur la structure bilantaire

Aperçu synthétique du bilan au 30 juin 2010



Simulation de l'impact du dividende exceptionnel sur le bilan consolidé au 30 juin 2010



Spadel Group :

Synthèse de l'impact de la distribution du dividende

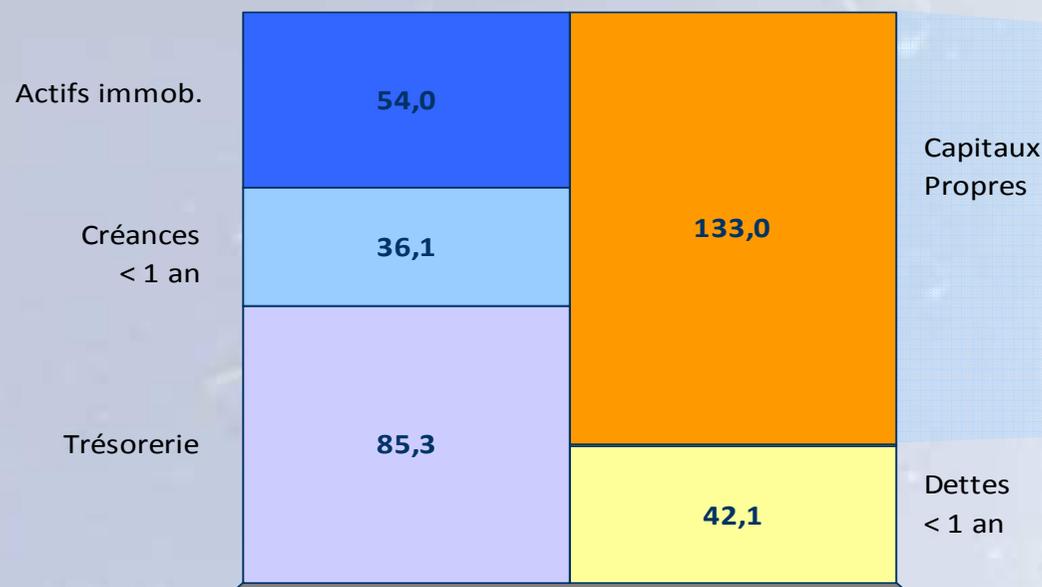
- ▶ La structure bilantaire consolidée après distribution du dividende proposé (sur base de la situation au 30 juin 2010) présenterait les caractéristiques suivantes :
 - Capitaux propres > 83 millions EUR
 - Ratio de solvabilité > 43%
 - Endettement financier négligeable
 - Trésorerie de l'ordre de 30 Mio€
- ▶ Par ailleurs, le cash flow opérationnel net (près de 30 Mio€ en 2009) permet de financer nos investissements courants et d'assurer notre politique de distribution de dividendes

La structure bilantaire de Spadel après distribution du dividende restera largement de nature à garantir la stratégie de développement et les ambitions du groupe.

2. Impact de la distribution du dividende sur la structure bilantaire de la société Spadel S.A.

Spadel SA : Comptes statutaires (audités) au 31 décembre 2009

Aperçu synthétique du bilan au 31 décembre 2009 (Mio€)



Détail des capitaux propres au 31 décembre 2009 (K€)

Capital	5.000
Réserve légale	500
Réserve indisponible	0
Réserves immunisées	11.635
Réserves disponibles	110.000
Bénéfice reporté	5.896
Capitaux propres	133.031

Total Bilan (Mio€) :	175,4
Capitaux propres (Mio€) :	133,0
Ratio de solvabilité (Capitaux propres/total du bilan) :	75,8%
Couverture Capitaux propres/Actifs non courants :	246,4%
Dettes financières (Mio€) :	0,1
Trésorerie disponible (Mio€) :	85,3

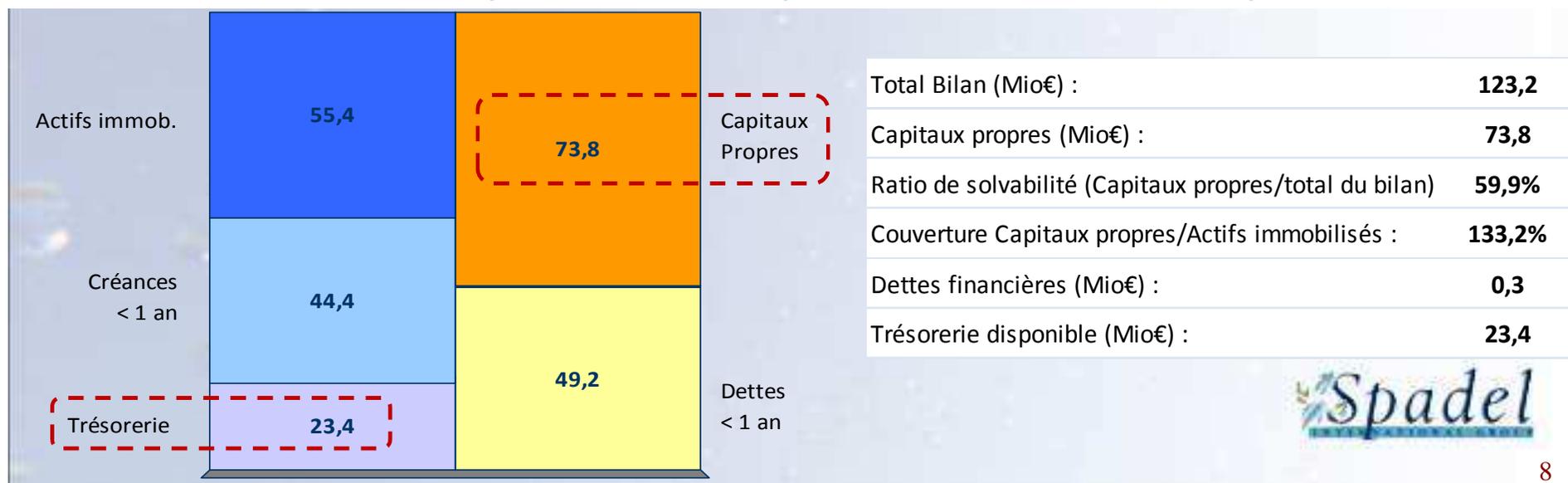
Spadel SA (comptes statutaires – non audités – au 30 juin 2010)

Simulation de l'impact du dividende sur la structure bilantaire

Aperçu synthétique du bilan au 30 juin 2010



Simulation de l'impact du dividende exceptionnel sur le bilan consolidé au 30 juin 2010



Spadel SA :

Détail des capitaux propres au 30 juin 2010 et dividende

Détail des capitaux propres au 30 juin 2010 (K€)

Capital	5,0
Réserve légale	0,5
Réserve indisponible	0,0
Réserves immunisées	12,4
Réserves disponibles	110,0
Bénéfice reporté	4,0
Capitaux propres	131,9

Le dividende exceptionnel de 14,00 EUR brut par action (10,50 EUR net), pour un montant total de 58.104.900 EUR sera distribué par prélèvement sur les réserves disponibles et payable le 28 septembre 2010 sur présentation du coupon n° 11.

Cette distribution n'aura pas pour effet que l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels 2009 ou de la situation arrêtée au 30 juin 2010 devienne inférieur au capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.